

BP CCAS 2026

NOTE DE PRESENTATION

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes.

Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes > 3500 habitants, et par conséquent au CCAS (article L2313-2 CGCT).

La présente note répond donc à cette obligation, elle sera consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif est l'acte fondamental de la gestion du CCAS car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget primitif est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des dépenses à réaliser et des recettes à encaisser sur une année
- Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel l'ordonnateur est autorisé à engager les dépenses et à encaisser les recettes votées par le conseil d'administration.

Cette année, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Mably a voté son budget le 23 février 2026.

Il a été élaboré sur les bases du débat portant sur les orientations budgétaires tenu le 26 janvier 2026.

S'agissant d'un exercice de fin de mandat, l'année 2026 ne présente pas de nouvelles orientations politiques mais s'inscrit dans la continuité des actions engagées avec essentiellement cette année :

- Le déploiement de l'Épicerie Sociale vers un modèle social et solidaire avec le soutien du cabinet BLT et Acti-Public ;
- L'accès aux services dématérialisés en accompagnant les usagers dans leurs démarches numérique ;
- La poursuite de la mise en œuvre des actions collectives à destination des seniors.

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 428 689,69 € dont 412 272,00 € en fonctionnement et 16 417,69 € en investissement.

La section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et aux interventions du CCAS.

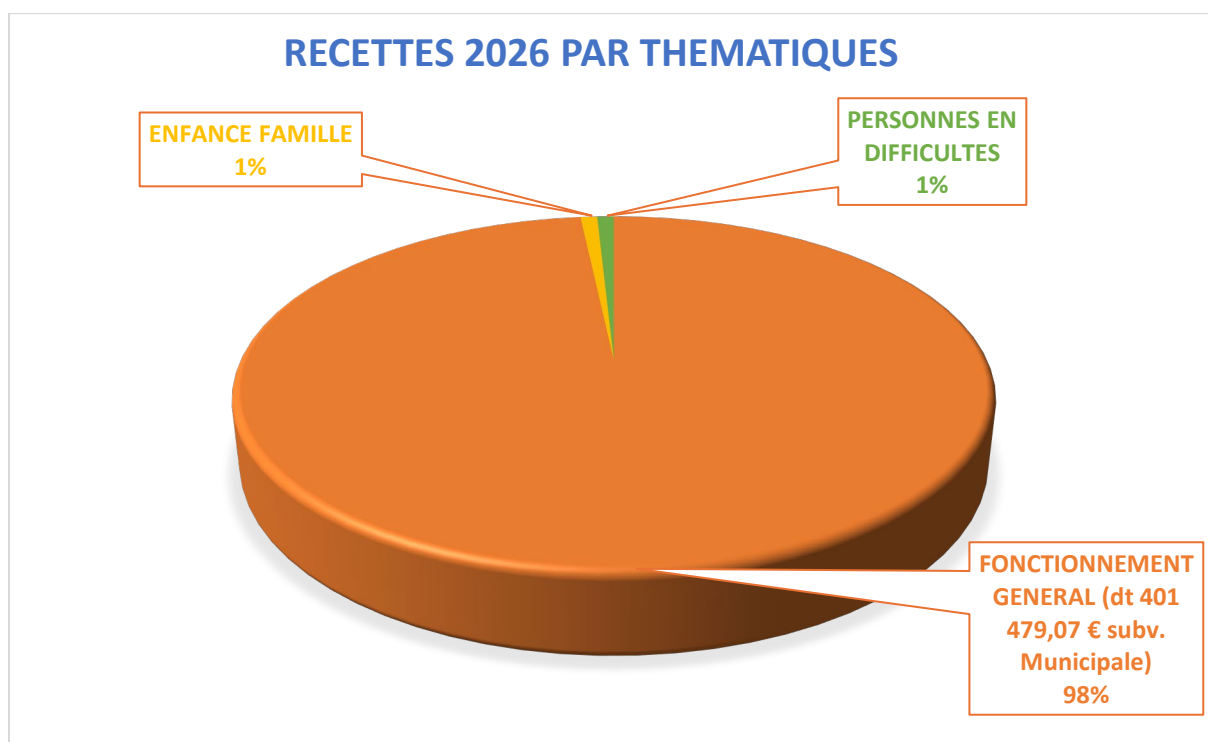
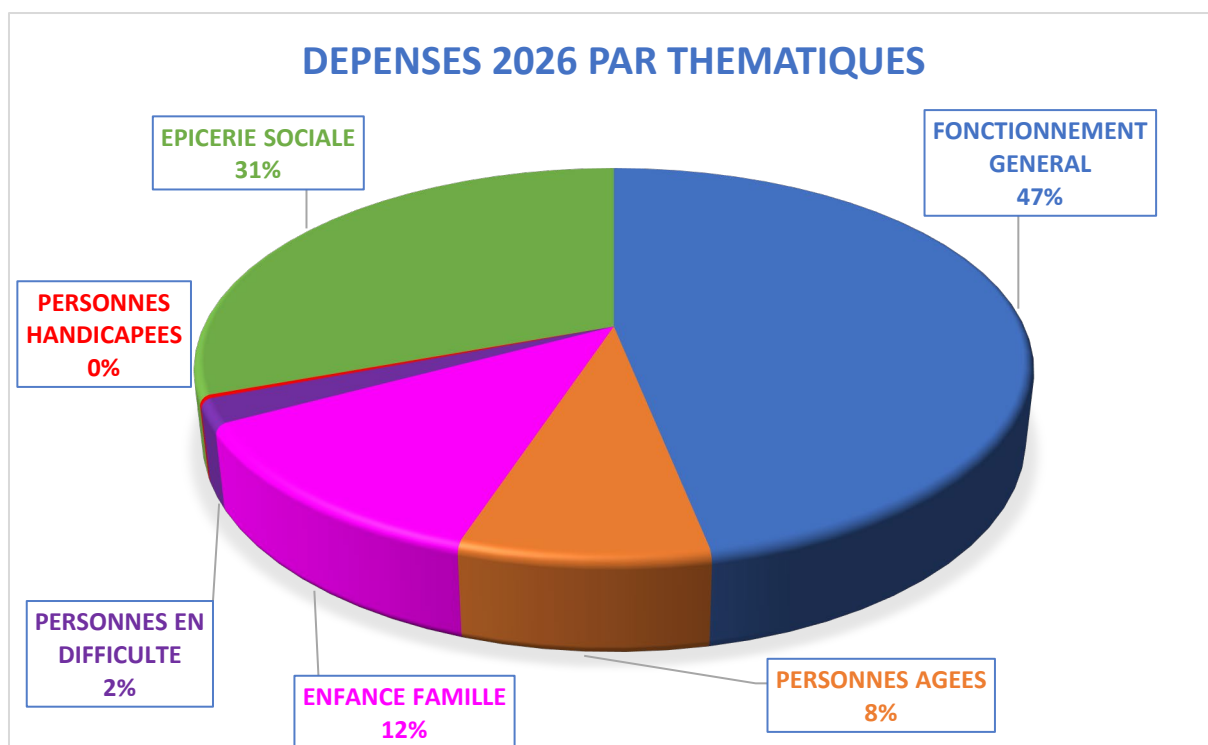
Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2026 s'élèvent à 412 272,00 euros.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
	BP 2026		BP 2026
011 - Charges à caractère général :	78 033,00	013 - Atténuations de charges :	
012 - Charges de personnel :	151 139,00	74 - Dotations et participations :	401 479,07
65 - Autres charges de gestion courante :	179 100,00	75 - Autres produits de gestion courante :	7 000,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>408 272,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>408 479,07</i>
042 - Dotations aux amortissements :	4 000,00	042 - Amortissements des subventions :	2 100,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>4 000,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>2 100,00</i>
		002 - Résultats :	1 692,93
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>0,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>1 692,93</i>
TOTAL FONCTIONNEMENT	412 272,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	412 272,00

Le budget est décliné et suivi en 6 thématiques d'actions :

BUDGET PREVISIONNEL 2026 PAR THEMATIQUES - section fonctionnement

THEMATIQUES	DEPENSES 2026	%	THEMATIQUES	RECETTES 2026	%
FONCTIONNEMENT GENERAL	193 230,00 €	46,87	FONCTIONNEMENT GENERAL (dt 401 479,07 € subv. Municipale)	405 272,00 €	98,30
PERSONNES AGEES	33 800,00 €	8,20			
ENFANCE FAMILLE	49 700,00 €	12,06	ENFANCE FAMILLE	3 500,00 €	0,85
PERSONNES EN DIFFICULTE	8 300,00 €	2,01	PERSONNES EN DIFFICULTES	3 500,00 €	0,85
PERSONNES HANDICAPEES	1 100,00 €	0,27			
EPIKERIE SOCIALE	126 142,00 €	30,60			
TOTAL	412 272,00 €	100	TOTAL	412 272,00 €	100



La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements. Il s'agit des immobilisations.

Les investissements prévus sur le CCAS cette année portent sur l'acquisition de matériel destiné à l'épicerie.

Ces dépenses sont financées par les dotations aux amortissements provenant des ressources de la section de fonctionnement ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Le budget de la section d'investissement pour 2026 s'équilibre à la somme de 16 417,69 euros :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
	BP 2026		BP 2026
21 - Immobilisations corporelles :	10 326,90	10 - Dotation, fonds divers et Réserves :	450,00
RAR CHAP 21*	1 590,79	13- Subventions	
27 - Autres immobilisations financières	2 400,00	27 - Autres immobilisations financières :	2 400,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>14 317,69</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>2 850,00</i>
040 - Amortissements des subventions :	2 100,00	040 - Dotations aux amortissements :	4 000,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>2 100,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>4 000,00</i>
001 - Solde d'investissement :		001 - Solde d'investissement :	9 567,69
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>0,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>9 567,69</i>
TOTAL INVESTISSEMENT	16 417,69	TOTAL INVESTISSEMENT	16 417,69
TOTAL GENERAL	428 689,69	TOTAL GENERAL	428 689,69

*Reste à réaliser 2025